

REGLES POUR LES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS AU SEIN DE NOS LOCAUX
(CES REGLES SERONT RAPPELÉES DANS VOTRE CONVENTION D'OCCUPATION)

- **Port du masque obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans** à l'intérieur des locaux à tout moment sauf pendant la pratique d'une activité sportive ou artistique
- La pratique de tout sport doit respecter les mesures préconisées par le Ministère et les Fédérations ou organismes compétents
- **Capacité d'accueil des salles :**
 - 1m de distance entre chaque personne minimum, soit 4m²/personne :
 - en Salle C : 20 personnes dans la pièce principale / 10 personnes dans la partie annexe (pièce avec les murs bleus) - (20 personnes sur la terrasse)
 - en Salle B : 20 personnes
 - en Salle A : 10 personnes (attention, la salle A ne sera proposée que les weekends car l'équipe de l'OSL en aura besoin la semaine pour respecter les mesures et les sanitaires ne sont pas assez nombreux pour tout le monde)
 - Les terrasses ne peuvent être prises en compte dans la capacité d'accueil de nos salles puisqu'elles ne sont pas comprises dans la surface de notre ERP
- Un état des lieux vous sera demandé à votre arrivée et à votre sortie à l'aide d'un document que nous avons établi et qui vous sera transmis avec la convention (à nous envoyer en photo dans les 2h qui suivent votre arrivée et tout de suite à votre sortie) – si nous sommes présents nous effectuerons celui-ci avec vous.
- La porte des toilettes étant bloquée en position ouverte, les personnes auront accès pour se laver les mains sans aucun autre contact. Cela devra être encouragé à chaque entrée dans le bâtiment. Nous vous encourageons aussi à demander à chacun de se munir de gel hydroalcoolique ou à en fournir à vos participants.
- Rangement et nettoyage :
 - Si une prestation ménage est prévue dans votre devis : le rangement, nettoyage global des salles et la désinfection des zones contact sera effectué après votre passage par notre société de nettoyage. Du matériel sera à disposition dans chaque salle et/ou dans la cuisine si vous souhaitez désinfecter les zones contact dans la journée (nous vous procurerons une liste dans la deuxième page du document d'état des lieux)
 - Si vous avez demandé à gérer vous-même le ménage : Le rangement, nettoyage global des salles et la désinfection des zones contact sont à votre charge. Du matériel sera à disposition dans chaque salle et/ou dans la cuisine. Les zones obligatoires à désinfecter sont précisées dans la deuxième page du document d'état des lieux
- Vous devez vous assurer de respecter les recommandations sanitaires liées à vos secteurs d'activités respectifs

MESURES COMPLEMENTAIRES PRISES PAR L'OFFICE DES SPORTS

- Affichages dans les différentes pièces pour rappeler les gestes barrières et le respect des règles
- Portes calées et couvercles des poubelles retirés pour limiter les zones de contact

RAPPEL DES GESTES BARRIERES

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydro-alcoolique ;
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.

**NOUS VOUS SOUHAITONS UN BON EVENEMENT ET BON
COURAGE POUR LA SUITE !**

A bientôt,

L'équipe de l'Office des Sports de Lyon – Espace Gerland

